Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 5

Artikel: Faillite, ou responsabilité de l'homme?
Autor: Thomas, Max-Marc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-558536

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sur la base des besoins immédiats et jamais sur celle des pertes subies.

Ces secours seront distribués dans un esprit de neutralité politique, confessionnelle ou raciale absolue.

Ils seront accordés gratuitement et le sinistré ne sera jamais appelé à les rembourser.

Tous les renseignements fournis par les sinistrés lors des enquêtes, renseignements d'ordre familial, social, médical, financier ou autre, seront considérés comme absolument et strictement confidentiels.

C'est sur la base de ces cinq principes que l'action de la Croix-Rouge, en cas de catastrophe, doit être établie et préparée en vue des diverses tâches que nous avons résumées plus haut. C'est là une mission nouvelle et d'une extrême importance. Elle n'échappera ni à nos membres, ni à nos amis, et nous savons que tous auront à cœur de nous aider à nous y préparer et à la remplir si les circonstances, que nous ne souhaitons pas, nous contraignent à y faire face.

Gilbert Luy.

Le problème du mois

Faillite, ou responsabilité de l'homme?

Un commerçant ou une société inscrits au Registre du Commerce tombent sous les coups de la faillite quand ils ont perdu leur capital et ne sont plus en mesure de faire face à leurs engagements matériels. L'on étend volontiers cette notion, et ce mot, de la faillite, au domaine moral. On l'y applique il est vrai plus volontiers aux sociétés humaines ou à telles entités qu'à des individus. Faillite de la société, faillite de la bourgeoisie, faillite de la révolution, faillite du capitalisme, faillite de la civilisation, il n'est guère de jour que l'on ne rencontre de tels mots aux titres des journaux de la gauche, de la droite ou du centre. Son sens s'en veut clair et net, l'épithète entend que cette société ou ce système ont dissipé leur crédit et ne sont plus à même de remplir leur devoir social et leurs obligations.

Faillite des sociétés?

L'accusation est facile, la justification moins aisée. La faillite d'une idée ou celle d'une société humaine ne se mesurent pas aussi aisément que celle financière d'un commerce ou d'une exploitation — l'argent ni la réussite matérielle ne sont les seuls étalons où l'on puisse et doive se fier. Le temps seul, et souvent les siècles, permettent d'en juger. Les fanatiques de Rome et de ses dieux durent crier souvent à la faillite du Christianisme voilà 18 ou 20 siècles. Les hordes barbares voilà 15 ou 18 siècles à la faillite de Rome et de son empire. Nous vivons aujourd'hui pourtant, croyants ou incroyants, latins ou germains, à la lumière constante de la foi chrétienne et de la civilisation de Rome; nous avons fait de cette foi et de cette civilisation les doubles assises des nôtres et nous en tenons jusqu'aux raisons d'être et aux frontières de nos pays.

Ou faillite de l'homme?

On ne parle guère de faillite, par contre, lorsqu'il s'agit d'un homme qui a réellement «failli» à ses devoirs et que son désordre ou ses fautes mènent devant les tribunaux. Et pourtant? Le mot ne serait-il pas souvent plus justement employé ici qu'en bien d'autres cas où l'on en use et abuse? Et ne correspond-il pas, ici, à quelque chose de presque aussi concret et précis que la faillite financière que nous évoquions en commençant?

Bien des cas, tragiques les uns, simplement scandaleux les autres, ont défrayé ces semaines dernières la chronique judiciaire ou criminelle de nos cantons: affaire de ceci, affaire de cela, jusqu'à l'ignoble aventure de la marâtre assommant une fillette et la laissant agoniser des heures sans se soucier d'elle. Que de véritables faillites de l'homme dans tous ces cas si divers et pourtant si semblables par un point: la défense commune des prévenus, fussent-ils accusés de fraude fiscale, d'escroquerie, de vol ou de meurtre et qui tous répondaient par cette défaite: «Je ne savais pas, je ne voulais pas, je ne pensais pas...»

Faillite de l'homme. Parce que l'homme a reçu avec la vie un capital à faire fructifier. Ce capital proprement social — *homo socius* — qui est celui de sa condition humaine. Ce capital d'une

force physique, d'une intelligence et d'un cœur humains, variables chez chacun en leur quantité, leur qualité et leur accord, mais spiritualisé chez chacun par son âme. Ce capital encore que son sang, sa terre, son éducation et son sort lui ont dispensé diversement aussi pour qu'il accomplisse son rôle d'homme sa vie durant. Avec plus ou moins de grandeur, avec plus ou moins d'amour, avec plus ou moins de générosité ou de force, selon qu'il a reçu, mais avec cette responsabilité qu'il a reçue en même temps et dont nul, sinon les monstres inconscients, ne peut se prétendre libéré.

Or, aucun de ces fraudeurs ou de ces escrocs, ni même cette affreuse marâtre, n'est un monstre à ce sens absolu du mot qui en ferait réellement un irresponsable et un inconscient. Gens moyens et qui acceptaient légèrement des responsabilités par attrait du gain ou de la vanité, femme aux misérables antécédents mais chez qui un jour pourtant l'étincelle avait bien dû luire.

Responsabilité de l'homme

Il y a une responsabilité de l'homme. Une responsabilité directe, précise, réelle. Responsabilité de soi-même, de ses actes, de ses gestes. Responsabilité fonctionnelle, si l'on peut dire, puisqu'elle est attachée à sa vie même et au capital qu'elle représente pour le plus doué comme pour le plus déshérité. Une responsabilité immédiate vis-à-vis de lui et des groupes familiaux et sociaux où il vit, travaille, souffre et aime. Cette responsabilité-là, n'est-ce pas celle que l'on va trop oubliant dans un monde où l'on parle si volontiers des «droits de l'homme» et si peu des devoirs qui sont leur conséquence irréfutable? L'abondance même des procès criminels qui se déroulent ces semaines ne doit-elle pas attirer notre attention sur ce problème?

Je sais, l'on parle volontiers des «grandes responsabilités», on se proclame volontiers dans des discours ou des articles «responsable du bien de l'humanité, ou de son progrès» et l'on prétend agir pour y porter remède. Cette responsabilité-là n'est trop souvent qu'une fuite devant la vraie, la seule responsabilité qui incombe à l'homme, celle de ce capital qu'il a reçu.

Faillite, ou responsabilité de l'homme? C'est je pense le dilemme pressant de l'heure. Un des plus pressants. Un des plus périlleux. Nous vivons dans des temps et des états où tout tend à enlever à l'homme le sens et même le goût de sa responsabilité propre. Du plus petit au plus grand des domaines. De l'école à la tombe. Et je pense que la Croix-Rouge, qui a pour tâche et mission d'apporter de l'aide autour d'elle, ne doit pas risquer d'enlever elle aussi à l'enfant ou à l'homme qu'elle veut secourir un peu de ce sens et de cet amour de sa propre responsabilité. Qu'elle l'aide au contraire à la rejoindre et la reprendre! Car celui qui s'en remet à tout plutôt qu'à lui-même et ne sait plus même qu'il est et demeure seul véritable responsable de lui, celui-là est déjà sur la voie de la faillite de l'homme. Cette voie dont tant de scandales et jusqu'à un crime nous rappellent, ce mois, où elle mène.

Max-Marc Thomas.

Au secours des enfants français (1942—1947)

Le livre que Mme Odette Micheli vient de consacrer à l'activité de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants en France de 1942 à 1947 est un témoignage d'une richesse extrême.

A relire aujourd'hui cette évocation des années terribles que connut la France, et de l'action entreprise par notre pays pour aider, dans la mesure de ses moyens et de ses forces, les enfants en péril, c'est une profonde émotion qui vous étreint.

Car il est passionnant, le livre de Mme Micheli, l'écrivain a su y évoquer la chronique douloureuse de ces proches années en termes sans cesse précis et justes et avec une extrême et constante sobriété.

Tous ceux qui se souviennent de ces heures où le sort tragique des enfants de France nous préoccupait, tous ceux, et c'est presque la population suisse tout entière, qui ont fait la part petite ou grande qui leur était demandée pour aider et sauver peut-être ces enfants liront, j'en suis certain, le livre de Mme Micheli avec la même émotion que j'en ressentis. *T.*

Chantiers d'espérance

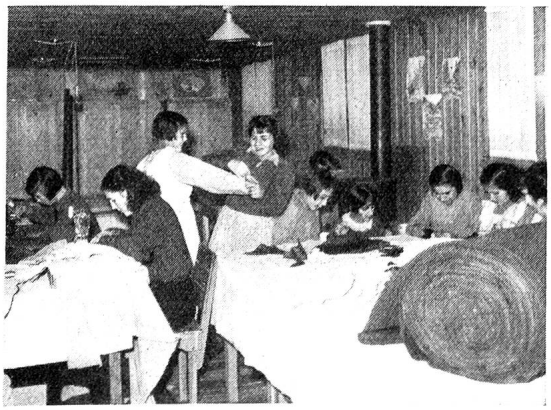

A Moulin-Vieux, l'équipe des «pique-pattes» s'affaire pour confectionner des vêtements avec le tissu que la Croix-Rouge suisse a fait parvenir à cette république d'enfants, grâce aux parrainages de son Secours aux enfants.